

---

Adresse des administrateurs du district de Mézenc (Ardèche) qui annoncent des dons provenant des églises du district et d'autres provenant de la commune d'Annonay, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Mézenc (Ardèche) qui annoncent des dons provenant des églises du district et d'autres provenant de la commune d'Annonay, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 225;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30524\\_t1\\_0225\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30524_t1_0225_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

paires de bottes, une paire de brodequins, 104 chemises, 21 cols, 2 cravates, 6 briquets et un sabre, 5 baudriers, 5 sacs de peau et 3 gibernes.

La commune est convaincue que les sans culottes, vrais défenseurs de la Patrie se serviront de ses effets pour renverser le trône des tyrans coalisés. Elle jure un attachement inébranlable au gouvernement républicain et elle est persuadée que la prospérité de la Patrie dépend uniquement de la vigueur de vos travaux. Restez à votre poste est le gage assuré du bonheur public. Le Comité de surveillance réunit ses vœux à tous ceux des sans-culottes français. Salut, Union et Fraternité ».

GOUBAULT (présid.), AGIER (pour le secrét.).

## 17

La société républicaine de Sauzé-Vaussay, département des Deux-Sèvres, annonce que tous les citoyens de cette commune ont offert à la patrie leur argenterie et tous leurs effets précieux.

Cette société demande à conserver la jouissance d'une maison qu'elle occupe en ce moment, appartenante à l'émigré Cruzy Marsillac.

Mention honorable, insertion au bulletin, et envoi au comité des domaines et aliénations

[Bordereau d'envoi d'argenterie. District de Mézenc, 9 plu. II]

PROVENANCE	DETAIL	POIDS			NBE de PIÈCES
		m.	o.	gr.	
Pénitents blancs d'Annonay ...	Un ostensor ou soleil vermeil .	2	1	15	1
id.	Un calice avec sa patène .....	1	7	15	2
id.	Un petit ciboire .....		5	12	1
Eglise de Trachain, d'Annonay.	Un ostensor ou soleil vermeil .	1	7	12	1
id.	Un calice avec sa patène .....	2	4		
id.	Un ciboire ayant été déclaré appartenir à cette confrairie .	1	4	6	1
Cy-devant couvent de Sainte-Marie d'Annonay .....	Un ostensor ou soleil argent ..	3	1	6	1
id.	Un calice avec sa patène .....	1	7	12	2
id.	Un ciboire .....	1	1	9	1
id.	Un autre calice et sa patène .	1	3	9	2
Paroisse d'Annonay .....	Un encensoir, la navette, le petit culier argent .....	4	6	6	3
id.	Une paire de burettes .....	1	2	12	2
id.	Une croix composée de onze pièce, 4 vis compris .....	8	5	6	11
id.	Une lampe argent .....	5	1	12	1
Monastère de Bonlieu .....	Un ostensor ou soleil .....	2	2	12	1
id.	3 cuillers et 3 fourchettes ....	1	2	15	6
id.	Un calice avec sa patène .....	2	2	3	2
id.	Un autre calice avec sa patène.	1	6	9	2
id.	Un ciboire argent .....	1	3	6	1
id.	Un autre ciboire aussi argent .	1	5	21	1
	TOTAL .....	49	5	4	43

## 18

Les administrateurs du district de Mézenc, département de l'Ardèche, annoncent qu'ils ont envoyé à la monnaie 88 marcs 5 onces 2 gros d'argenterie, provenant des ci-devant églises de ce district; ils annoncent que bientôt ils en expédieront une quantité trois fois plus considérable: les mêmes administrateurs font part à la Convention nationale que la commune d'Annonay vient de faire déposer quatre cloches et 38 marcs d'argenterie, provenant de sa ci-devant église, pour être convertis en monnaie nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Tournon, 10 vent. III. Au Présid. de la Conv.]  
(2)

« Nous te prévenons, citoyen, que nous venons d'adresser au directeur des Monoyes 88 m. 5 on. 2 gr. 1 d. d'argenterie provenant des ci-devant églises de ce district. Nous avons l'avantage de t'annoncer que nous en expédierons une quantité trois fois plus considérable dans le courant de la décade prochaine car nous éprouvons tous les jours que la Raison prend la place du fanatisme qui dominait les habitants de nos montagnes, et que leurs ci-devant ecclésiastiques deviennert enfin raisonnables.

Salut et fraternité ».

RIVOIRE, CHAMPAVÈRE, DEVÈZE, JUVENTIN.

(1) P.V., XXXIII, 135-136. Voir ci-dessus, n<sup>o</sup> 14. B<sup>in</sup>, 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 293, pl. 969, p. 4, 5, 6.

(1) P.V., XXXIII, 135.